



## COMPTE-RENDU SEANCE DU 29 FÉVRIER 2024

Le Conseil Municipal, réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire, le 29 février 2024.

Décide :

### A L'UNANIMITE

#### Approbation du procès-verbal du 25 janvier 2024

- **D'APPROUVER** le procès-verbal du 25 janvier 2024.  
Une modification est apportée au point n°7. La sécurisation du réseau d'eau porte sur la rue de Metzervisse et non sur l'îlot Saint Matthieu.

#### Débat d'Orientation Budgétaire

- **PRENDRE ACTE** des éléments transmis et présentés par Monsieur le Maire dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire ;
- **D'ATTESTER** de la tenue effective d'un débat d'orientation budgétaire organisé préalablement à l'examen, à l'occasion du prochain Conseil Municipal, du projet de budget primitif pour l'exercice 2024.

#### Zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAENR)

- **ÉMETTRE** un avis favorable sur la cartographie des ZAENR présentée ci-dessus ;
- **APPROUVER** les modalités de concertation précisées ci-dessus ;
- **PRÉCISER** que la présente délibération constitue une proposition de zones d'accélération servant de base à la concertation. Après avoir dressé le bilan de cette concertation, la proposition finalisée, intégrant le cas échéant les observations du public, sera approuvée par délibération du Conseil Municipal et transmise à la CCAM et au référent préfectoral.

#### Constitutions de servitudes ENEDIS

- **SIGNER** les actes authentiques de constitution de servitude sur ces parcelles et tout document y afférent

#### Modification des horaires - Ecoles Maternelle « Les Capucines » à compter de la rentrée 2024-2025

- **ADOPTER** les nouveaux horaires de l'école maternelle « Les Capucines » à compter de la rentrée 2024-2025.

#### Organisation des temps scolaires - Renouvellement

### Organisation des temps scolaires - Renouvellement

- **SOLLICITER** auprès du Directeur des services départementaux de l'Education Nationale de la Moselle, le renouvellement d'une dérogation de l'organisation de la semaine scolaire pour une période de 3 ans à compter de la rentrée 2024/2025 selon les modalités ci-dessus.

### Acquisition du mobilier pour la salle des délibérations et la salle des mariages

- **LANCER** les consultations nécessaires ;
- **SOLLICITER** l'avis de la Commission d'Appel d'Offres ;
- **SIGNER** la commande avec la société mieux-disante et toutes les pièces relatives à ce projet.

### Revalorisation de la rémunération d'un agent contractuel d'un agent contractuel en contrat à durée indéterminée

- **PORTER** la rémunération de l'emploi d'attaché territorial au 6<sup>ème</sup> échelon du grade à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024,
- **DE SIGNER** l'avenant au contrat,
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants.

### Echange de parcelles sans soulte - Régularisation cadastrale

- **APPROUVER** les échanges des parcelles suivantes :

#### Parcelles communales à céder au Département de la Moselle

SECTION	PARCELLE	SURFACE EN M <sup>2</sup>	LIEU DIT
11	65	1032	CHEMIN DEPARTEMENTAL N°1
11	64	6	CHEMIN DEPARTEMENTAL N°2
11	67	147	CHEMIN DEPARTEMENTAL N°3
9	356	125	KOELBERG
<b>SURFACE TOTALE</b>		<b>1310</b>	

#### Parcelles départementales cédées à la commune

SECTION	PARCELLE	SURFACE EN M <sup>2</sup>	LIEU DIT
9	354	344	KOELBERG
9	357	147	KOELBERG
9	359	14	KOELBERG
11	71	234	BOIS COMMUNAL
11	72	407	CHEMIN DEPARTEMENTAL N°1
11	74	242	CHEMIN DEPARTEMENTAL N°1
11	75	34	CHEMIN DEPARTEMENTAL N°2
<b>SURFACE TOTALE</b>		<b>1422</b>	

- **VALIDER** ces échanges par la rédaction d'un acte, passé sous la forme administrative et, à signer tous documents afférents à cette régularisation cadastrale avec le Département de la Moselle

Le Maire,  
Pierre TACCONI

